Extrait de Fadhäil Ramadhân N°1

Salmaan (radhia Allahou anhou) rapporte :

« ***Le dernier jour de Cha'baane, le Messager d'Allah (sallallâhou alayhi wa sallam) nous fit ce discours: « O gens, il arrive un grand mois, un mois rempli de bénédictions, dans lequel se trouve une nuit meilleure que mille mois (Laïlatoul-Qadr). C'est un mois dans lequel Allah a rendu obligatoire de jeûner le jour et » sounnah » de prier la nuit (Tarâwîh). Pour quiconque désire s'approcher d'Allah en accomplissant des actes surérogatoires (nawâfil) durant ce mois, il lui sera compté une récompense comme s'il avait accompli un acte obligatoire d'un autre moment de l'année et celui qui accomplit un acte obligatoire (fardh) recevra la récompense de soixante-dix « farâïdh » d'un autre moment de l'année. C'est un mois de patience (Sabr) et la récompense de la patience est le paradis. C'est un mois de sympathie envers ses compagnons. C'est un mois où la portion du croyant augmente. Quiconque donnera quelque chose à un jeûneur au moment de rompre le jeûne (iftar) obtiendra le pardon de ses péchés et la protection contre le feu de l'enfer et il recevra la même récompense que lui, sans que celle de ce dernier ne soit en rien diminuée ».***

Les Sahaba (radhia Allahou anhoum) dirent: « O Messager d'Allah, nous ne pouvons pas tous trouver de quoi donner à un jeûneur pour qu'il rompe son jeûne. » Raçouloullah (sallallâhou alayhi wa sallam) répondit : « (il n'est pas nécessaire de donner à manger à satiété car) Allah accorde la même récompense pour celui qui donne à un jeûneur une simple datte ou un peu d'eau ou de lait au moment de l'iftâr ».

» C'est un mois tel que sa première partie est une miséricorde, son milieu le pardon et la dernière : la libération du feu de l'enfer. Quiconque allégera le fardeau de ses serviteurs en ce mois, Allah lui pardonnera et le libérera du feu (de l'enfer). Dans ce mois, vous devriez vous appliquer à accomplir quatre choses en grande quantité : deux pour le plaisir de votre Seigneur et deux telles que vous ne puissiez vous en passer. Celles qui sont pour le plaisir de votre Seigneur sont : réciter en grande

quantité la « Kalima Tayyibah » : « Lâ ilâha ilallâh » et faire beaucoup de demandes de pardon (Istighfar). Et quant aux deux choses dont vous ne puissiez vous passer, ce sont : implorer Allah pour Son Paradis et Lui demander protection contre l'enfer ».

« Celui qui donnera à boire à un jeûneur, Allah lui fera boire de mon bassin (Hauz), le jour du jugement, d'une telle eau qu'il ne sentira plus la soif jusqu'à ce qu'il rentre au Paradis.«

(Rapporté par Ibnou Khouzaïmah dans son Sahih – L'authenticité de ce Hadith n'est cependant pas établie de façon formelle…)

Extraits des commentaires de Cheikh Zakariyah r.a. concernant ce Hadith (Source: « Fadhâïl Ramadhân »):

Un grand nombre de sujets importants ont été abordés dans ce Hadith. Tout d'abord, l'on remarque que l'Envoyé d'Allah (sallallâhou alayhi wa sallam) a fait ce sermon à la fin de Cha'baane, attirant ainsi notre attention sur l'importance du Ramadhan afin de nous tirer de notre état d'insouciance.

Après la description des vertus de ce mois, l'accent a été mis ensuite sur plusieurs autres points. Tout d'abord : la nuit du Destin (Laïlatoul-Qadr), qui est sans aucun doute une nuit de très grande valeur. Ensuite le Prophète (sallallâhou alayhi wa sallam) a dit qu'Allah avait rendu obligatoire de jeûner durant le jour et *« Sounnah »* de prier la nuit (Tarâwîh). On voit ainsi que le Tarâwîh est une sounnah ordonnée par Allah Lui-même. Quant aux versions dans lesquelles le Prophète (sallallâhou alayhi wa sallam) a dit : » Je l'ai rendu Sounnah « , elles montrent par là qu'il a voulu mettre l'emphase sur l'accomplissement de cette prière. C'est pour cela que toutes les autorités religieuses sont unanimes au sujet du Tarâwîh hormis les Rawafiz *(chiites extrémsites)*. (…)

Une remarque s'impose au sujet de cette prière. Beaucoup pensent qu'il suffit simplement pour pouvoir s'acquitter de cette Sounnah, d'écouter la récitation complète du Qour'aan dans la prière de Tarâwîh, comme on le fait dans certaines mosquées, en huit ou dix jours seulement. Ils se trompent, car il faut bien distinguer deux choses : écouter le Qour'aan en entier pendant le Ramadhan – *qui est une Sounnah* – et accomplir la prière de Tarâwîh – *qui en est une autre*.

Dans ce cas, ils en auront respecté une et délaissé une autre. On devrait au contraire, s'appliquer à faire les deux avec grand soin.

Quand à ceux qui voyagent ou qui, pour une raison ou pour une autre, ne peuvent accomplir les deux en même temps, il leur est conseillé d'écouter, dès les premiers jours, le Qour'aan en entier, dans la prière de Tarâwîh et de rejoindre celle-ci dès qu'ils en auront l'occasion.

Un autre point important dans ce Hadith est le fait que l'Envoyé d'Allah (sallallâhou alayhi wa sallam) nous ait informés que tout acte surérogatoire *(« Nafl »)* durant le Ramadhan était récompensé autant qu'un acte obligatoire en temps normal et que tout acte obligatoire équivalait à soixante dix (faraïdh) des autres mois. A ce propos il serait bon que nous réfléchissions à notre attitude quant à nos différentes activités religieuses durant ce mois : Combien d'importance accordons-nous à celles qui sont obligatoires et que faisons- nous de plus en ce qui concerne les surérogatoires ?

En ce qui concerne les « Faraïdh », nous trouvons beaucoup de gens qui, après avoir pris le « souhour » *(ou sehri en ourdou : le repas avant l'aube)*, retournent se coucher et accomplissent ainsi leur prière de l'aube (Fadjr) après son heure, ou du moins, en dehors du groupe (Djamaah). En guise de remerciement envers Allah pour le « souhour », nous accomplissons l'une des obligations les plus importantes après son heure ou de façon incomplète !

L'Envoyé d'Allah (sallallâhou alayhi wa sallam) a dit : « *Il n'y a pas de prière pour celui qui habite à côté d'une mosquée, si ce n'est dans la mosquée*« .

Il est mentionné dans le livre*« Madhâhir Haq »* qu'une personne qui accomplit sa prière en dehors du groupe (djamaah), sans excuse valable, se verra acquittée de son obligation mais, en échange, ne recevra pas de récompense.

De la même façon, dans la plupart des cas, au moment de l'iftâr, les gens manquent la prière de Maghrib en groupe, sans parler du « Takbir oul oûla » *(formule d'ouverture de la prière)* ou de la première rakate...

Beaucoup d'autres, à cause de la longueur de Tarâwîh, font même la

prière Icha avant son heure ! Voila la triste façon dont nous nous occupons de nos actes d'adoration pendant le Ramadhan. Dans le but d'accomplir un fardh, nous en négligeons trois autres ! Combien d'autres fois encore, nous délaissons la prière Zohr à cause de la sieste, tandis que le temps de la prière Asr passe alors que nous sommes occupés dans nos achats, notre commerce et la préparation du repas pour l'iftâr…

Si tel est le cas pour les farâïdh, alors on peut s'imaginer ce qu'il en est pour les nawâfil ! Le temps de la prière Ichrâq (après le lever du soleil) et Dhoha (au cours de la matinée) passent alors que nous dormons. Quant à la prière Awwâbine (nafl après maghrib), qui la fait ? En effet, à peine avons nous rompu notre jeûne que le fardeau du Tarâwîh commence à nous préoccuper ! Ensuite, au moment du Tahadjoud (prière nafl à la fin de la nuit), c'est précisément l'heure de prendre notre souhour et il ne nous reste ainsi plus aucun moment pour accomplir des nawâfil !

Tout cela est dû à notre négligence et à notre mauvaise volonté, car comme le dit un dicton (ourdou) : *» Si tu n'éprouves pas le désir de faire une chose, alors, tu trouveras mille excuses ! «* , pourtant combien de serviteurs d'Allah trouvaient, dans ces mêmes instants, le temps d'accomplir toutes ces ibaadate (actes d'adoration) ! Ainsi, j'ai personnellement observé mon professeur Mawlana Khalil Ahmad r.a. au cours de nombreux Ramadhans. C'était un homme faible, malade, d'âge avancé mais en dépit de tout cela, il avait l'habitude de réciter un djouz un quart du Qour'aan (un djouz est équivalent à un trentième du livre sacré), seul ou en groupe durant la prière nafl après maghrib. Il consacrait alors environ une demi-heure pour manger et se préparer avant la prière de Tarâwîh, qu'il accomplissait en deux heures et demie lorsqu'il se trouvait en Inde et trois heures lorsqu'il séjournait à Madina Mounawwarah. Puis il se reposait deux ou trois heures (suivant la saison) et récitait ensuite le Qour'aan dans la prière de Tahadjoud. Une demi-heure avant l'aurore, il prenait son repas de souhour (sehri). Il lisait ensuite le Qour'aan jusqu'à la prière de fadjr ou récitait ses « wadhâïf » (formules de souvenir d'Allah), puis il accomplissait sa prière et restait en méditation (Mouraaqaba) jusqu'au lever du soleil.

Après la prière d'Ichraaq, il se reposait environ une heure et ensuite jusqu'à midi ou une heure (en été) il écrivait son livre « Badhloul

Majhoud » et s’occupait de son courrier. Il se reposait ensuite jusqu’à la prière Zohr, puis lisait le Qour’aan jusqu’à la prière Asr. De Asr jusqu’à la prière Maghrib, il restait occupé dans le souvenir d’Allah et les conversations avec ses visiteurs.

Lorsqu’il eût complété « Badhloul Majhoud », il se plongea dans l’étude d’autres ouvrages religieux. Tel était son programme journalier tout au long de l’année, excepté dans le Ramadhan où il allongeait la durée de ses prières. Quant aux autres personnes pieuses, tout le monde ne saurait les suivre dans leur programme spécifique à cette période de l’année !

Shaikh oul Hind Mawlana Mahmoud oul Hassan r.a. restait en prière nafl après le Tarâwîh jusqu’au fadjr et écoutait ensuite, tour à tour, la lecture du Qour’aan par différents Houffaz.

Mawlana Shah Abdour-Rahim Raïpouri r.a. restait constamment occupé dans la récitation du Qour’aan, le jour comme la nuit tout au long du Ramadhan, à tel point qu’il ne lui restait plus de temps pour répondre à son courrier ou accueillir ses visiteurs. Seuls ses plus proches serviteurs étaient autorisés à le visiter après le Tarâwîh, pour un court instant, tandis qu’il prenait une tasse de thé.

La raison de mentionner la manière dont ces saints personnages passaient leur Ramadhan n’a pas été fait uniquement dans le but de pouvoir les lire (sans en tirer aucun avantage) mais plutôt dans l’intention de pouvoir suivre leurs nobles exemples, du mieux que nous puissions.

Comme ce serait merveilleux que ceux qui sont dégagés des obligations de ce monde, après avoir gaspillé les onze mois de l’année, puissent faire leur possible en ce mois pour réformer leur vie religieuse !

Et quelle difficulté y aurait-il, pour ceux qui doivent se rendre à leur bureau ou au travail à huit, neuf ou dix heures, à lire le Qour’aan depuis fadjr jusqu’à l’heure de ce même travail ? Après tout, ne trouvons-nous pas du temps, à de tels moments, pour satisfaire d’autres besoins de ce monde ?

Quant à ceux qui s’occupent d’agriculture et qui ne sont en général

au service de personne, rien ne les empêche de réciter le Qour'aan durant leurs activités dans les champs. Pour les hommes d'affaires, les commerçants et marchands, il n'est pas difficile, non plus, pour eux de diminuer leur temps de travail ou bien alors de lire le Qour'aan pendant leurs activités (en l'absence de clients ou à tout autre moment). En effet, il existe un lien très fort entre le Ramadhan et la Parole d'Allah. La plupart des Ecritures divines furent ainsi révélées au cours de ce mois. Le Qour'aan descendit en entier du « Lawh al Mahfouz » (La table bien gardée) jusqu'au premier ciel de ce monde, duquel il fut révélé progressivement à l'Envoyé d'Allah (sallallâhou alayhi wa sallam) durant une période de vingt-trois années. (…)

On voit dans un Hadith que Djibraïl (alyhis salâm) récitait, durant ce mois, le Qour'aan à notre bien-aimé Prophète (sallallâhou alayhi wa sallam).

Suivant d'autres versions, on dit que l'Envoyé d'Allah (sallallâhou alayhi wa sallam) récitait tandis que Djibraïl (alyhis salâm) écoutait. En regroupant ces deux versions, les savants ont dit qu'il était Moustahab (souhaitabl) de lire le Qour'aan Charif de façon à ce que l'un lise et que l'autre écoute, tour à tour, comme on le fait de nos jours.

Nous devrions, ainsi, lire le Qour'aan autant que nous pouvons et ne pas gaspiller le temps qui reste. En effet, l'Envoyé d'Allah (sallallâhou alayhi wa sallam) a attiré notre attention, à la fin de ce Hadith, sur quatre choses qu'il nous a conseillés de faire en ce mois en grande quantité : la récitation de la « Kalima Tayyiba », l'istighfâr (demande de pardon), implorer pour son admission au paradis et demander refuge contre l'enfer. Ainsi, on devrait utiliser tout moment libre à cette fin, montrant par là que nous avons pris en considération la parole du Prophète (sallallâhou alayhi wa sallam). Qu' y aurait-il de si difficile à ce que, tout en restant occupés à nos tâches journalières, nos langues s'agitent dans la lecture du Douroud Charif (Salutation sur le prophète (sallallâhou alayhi wa sallam)) ou de la « Kalima Tayyiba » ? Comme le dit un poème:*« O Allah, j'étais occupé dans les choses de ce monde, mais jamais je ne t'ai oublié ! »*

Dans le même Hadith, l'Envoyé d'Allah (sallallâhou alayhi wa sallam)

nous a parlé de quelques autres particularités et règles de conduite.

Le Ramadhan est le mois de la patience. Donc, même si nous devons essuyer quelques difficultés durant le jeûne, nous devrions supporter tout cela avec gaieté de coeur et patience et non pas nous plaindre aux autres comme le font en général les gens, en période des fortes chaleurs de l'été, ou comme certains qui manquent le souhour et commencent à s'en plaindre dès le matin.

Si également nous nous sentons fatigués au moment du Tarâwîh, là aussi, il nous faudra faire preuve de patience et contentement et ne pas considérer tout cela comme un fardeau ou une épreuve, sinon de telles actions risqueraient de perdre crédit auprès d'Allah et ce serait, pour nous, une grosse perte. Quand, pour quelques motifs de ce monde, nous nous détournons de nos conforts matériels et abandonnons nourriture et boisson, que sont ces petites difficultés en comparaison du plaisir d'Allah ?

Ensuite le Hadith nous montre que c'est un mois de sympathie plus spécialement envers les pauvres et les personnes démunies. Ainsi, de façon pratique, lorsque nous trouvons placées devant nous, dix choses pour l'iftâr, trois ou quatre devraient être mises de côté pour eux, même si, en réalité, ils mériteraient autant que nous.*(Nous devrions, ainsi, chacun suivant nos moyens, leur réserver une part à ces moments là.)*

Les Sahabas (radhia Allahou anhoum) ont légué aux gens des modèles, des exemples et toutes sortes de règles de conduite. Ils ont éclairci chaque principe et chaque théorie de la religion de telle sorte qu'il ne nous reste plus maintenant aucun obstacle ni aucun point obscur dans la voie de la pratique. Tout s'offre à nous avec le maximum de clarté et de facilité et il nous suffit de suivre les pas de ces grands personnages car ils proviennent de véritables hommes de coeur. Ils nous ont laissé des centaines , voire des milliers de récits étonnants à ce sujet. Prenez l'exemple suivant : Abou Jahm (radhia Allahou anhou) raconte :

« J'étais parti à la recherche de mon cousin qui participait, à ce moment là, à la guerre de Yarmouk. J'avais emporté avec moi un peu d'eau, au cas où il lui reste encore un souffle de vie, que je puisse lui donner à boire et lui laver les mains et le visage. Je le trouvai étendu

(gisant parmi les blessés). Lorsque je lui demandai s'il voulait de l'eau, il me fit signe que oui. Au même moment, quelqu'un près de lui se mit à gémir. Mon cousin fit signe en sa direction, montrant par là qu'il fallait d'abord lui donner. Je me précipitai alors vers celui-ci et lui demandai s'il voulait de l'eau et il me répondit par un signe affirmatif. Juste comme j'allai lui donner, une troisième personne se mit à gémir prés de lui. Le second montra en direction du troisième afin qu'on lui donne en premier. Je me rendis auprès de lui, mais il rendit l'âme avant qu'il ne puisse boire, je retournai alors auprès du second et le trouvai mort lui aussi. Lorsque je retournai auprès de mon cousin, je découvris que lui aussi avait perdu la vie ».

Tel est l'esprit de sacrifice que possédait nos ancêtres, ils préféraient mourir de soif plutôt que de boire avant leur propre frère. Qu'Allah les agrée et nous permette de suivre leur traces !

(…)

Dans un autre Hadith il est mentionné que celui qui nourrit les affamés, habille les gens démunis et donne refuge aux voyageurs, sera sûrement protégé par Allah contre les atrocités du jour du jugement.

Yahya Barmaki r.a. dépensait tous les mois mille dirhams en faveur de l'imam Soufyan Thawri r.a., celui-ci, alors, se prosternait devant Allah et faisait cette invocation : *» O Allah, Yahya m'a pourvu suffisamment pour mes besoins de ce monde et Toi, par Ton immense Grâce, Veille à ses besoins dans l'autre (monde) ! « .* Après la mort de Yahya r.a., quelques-uns le virent en rêve et lui demandèrent ce qui lui était advenu , il répondit: *» Allah m'a pardonné grâce aux invocations de Soufyan « .*

Ensuite l'Envoyé d'Allah (sallallâhou alayhi wa sallam) a mentionné les mérites de donner à manger à un jeûneur au moment de l'iftâr. Il est spécifié dans un Hadith que ceux qui, durant le Ramadhan, donneront l'iftâr à un jeûneur au moyen d'une chose licite, bénéficieront au cours de ces nuits, de la bénédiction des anges et, durant celle d'Al Quadr, recevront la visite personnelle de Djibraïl (alyhis salâm). Comme signe de cette grâce, ils verront leur coeur s'attendrir et leurs yeux se rempliront de larmes.

Hammâd bin Sâlama r.a., un célèbre mouhaddith, assurait chaque

jour du Ramadhan l'iftâr à une cinquantaine de personnes *(Rouh al Bayan)*.

Vers la fin du Hadith, l'Envoyé d'Allah (sallallâhou alayhi wa sallam) a désigné la première partie du Ramadhan comme une période de miséricorde accordée en général à tous les musulmans. Ceux qui se montreront reconnaissants envers Allah pour Ses Faveurs en seront davantage favorisés. Le Qour'aan dit: *» Si vous êtes reconnaissants, Je vous accorderais davantage « .*

Le milieu du Ramadhan est une période de pardon accordé aux musulmans, parce qu'ils viennent de terminer une partie de leur mois de jeûne.

La dernière partie assure l'immunité contre le feu de l'enfer comme cela a été confirmé dans de nombreux ahaadith semblables.

D'après mon opinion personnelle, le Ramadhan a été divisé en trois parties car les gens sont généralement de trois sortes. Tout d'abord, il y a ceux qui sont exempts de tout péché. Pour eux, la Grâce et la Miséricorde d'Allah se manifestent dès le tout début. Deuxièmement, il y a les pécheurs moyens qui sont pardonnés après avoir accompli un tiers du Ramadhan. Troisièmement vient la catégorie des pécheurs endurcis pour qui le pardon n'est accordé qu'après avoir jeûné la majeure partie de ce mois. Quant à ceux pour qui se manifeste la miséricorde d'Allah dès le début (Etant absous de tout péché), ils connaîtront très certainement les innombrables faveurs d'Allah (Comme Lui seul connaît !) .

Le Prophète (sallallâhou alayhi wa sallam) attire ensuite notre attention sur une autre chose : les patrons (maîtres) devraient se montrer indulgents envers leurs employés (serviteurs), car ils font aussi le jeûne et risquent de ne pas pouvoir supporter une trop lourde tâche. Et s'il y a trop de travail, pourquoi n'embaucheraient-ils pas un ou deux travailleurs en plus pour les soulager ? Cela, bien entendu, uniquement dans le cas où ces employés jeûnent, sinon, le Ramadhan n'ayant aucun effet sur eux, quelle différence pourrait-il y avoir entre ce mois et un autre ?

Que dire également de l'abus de ces patrons qui ne jeûnent pas et font travailler sans aucune honte, leurs employés en état de jeûne et

s’il leur arrive quelque insuffisance à cause de celui-ci ou de la prière, ils leurs tombent dessus et les réprimandent sévèrement ? Mais *» bientôt les oppresseurs sauront vers quel endroit (de tourment) ils retourneront (l’enfer). «*

Finalement, le Prophète (sallallâhou alayhi wa sallam) exhorta les Sahabas (radhia Allahou anhou) à accomplir constamment quatre actions. Premièrement : la récitation du Kalima Tayyiba qui est désigné dans d’autres ahaadith comme étant la plus haute forme de Zikr (Souvenir d’Allah). (…)

Regardez comment Allah, dans Son Infinie Miséricorde, pourvoit en grande quantité aux choses indispensables à tous. Prenons l’eau par exemple, elle existe en telle abondance que l’on ne peut la mesurer, tandis que l’or, qui n’est pas d’un usage courant se trouve plus rarement. De la même façon, on peut trouver le Kalima qui est la plus haute forme de Zikr, sur toutes les langues de ceux qui veulent bien le réciter . Nul n’en est privé, sauf celui qui le veut bien et en demeure seul responsable. (…)

La seconde chose que l’on devrait réciter avec abondance est l’istighfâr (demande de pardon). Plusieurs ahaadith font mention de ses vertus. Dans l’un d’eux nous lisons:

» Allah aplanit toutes les difficultés et estompe tous les soucis de celui qui fait beaucoup l’Istighfar et Il le pourvoit d’une façon dont il ne s’attendait pas. »

Dans un autre Hadith, l’Envoyé d’Allah (sallallâhou alayhi wa sallam) a dit: *» Tous les fils d’Adam sont pécheurs et les meilleurs sont ceux qui se repentent « .*

On voit également dans une autre tradition que lorsqu’un homme commet un péché, un point noir s’inscrit sur son coeur et quand il se repent, ce point noir disparaît aussitôt, mais s’il persiste, celui-ci grossit et finit par obscurcir son coeur tout entier.

Finalement, le Prophète (sallallâhou alayhi wa sallam) nous a conseillé de faire deux choses dont on ne puisse se passer : » *implorer Allah pour Son paradis et Lui demander protection contre l’enfer* « .

Qu’Allah, par Sa Grâce, nous accorde à tous une place dans le paradis et nous protège du feu de l’enfer!

http://muslimfr.com/extrait-de-fadhail-ramadhan-n1/